

Réunion du Conseil Municipal
(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

Le 15 AVRIL 2014

à 20 H 30

Espaces « Alain Poher »

7 avenue Auguste Duru

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

0 * SECRETARIAT GÉNÉRAL *

- 1) Délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire (articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général Des Collectivités Territoriales)
- 2) Délégation du Conseil municipal au Maire, en matière financière
- 3) Création des commissions permanentes et désignation de leurs membres
- 4) Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S
- 5) Désignation des représentants du Conseil municipal dans les associations et les organismes extérieurs
- 6) Désignation d'un représentant de la commune au Conseil d'Administration de l'EHPAD Charaintru
- 7) Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres (**C.A.O.**)
- 8) Désignation des membres de la Commission permanente de délégation de service public (**D.S.P.**)
- 9) Fixation de l'indemnité de fonctions pour le maire, les adjoints

I * TRAVAUX ENVIRONNEMENT – URBANISME *

Sans objet

II * FINANCES *

- 10) Autorisation permanente et générale de poursuite au comptable public

III * MARCHÉS PUBLICS *

Sans objet

IV * ENFANCE, JEUNESSE et VIE SCOLAIRE *

Sans objet

V * PERSONNEL COMMUNAL *

Sans objet

VI * CULTURE *

Sans objet

VII * SPORT *

Sans objet

VIII * AFFAIRES GÉNÉRALES *

Sans objet

IX * ASSAINISSEMENT *

Sans objet

X * RAPPORTS D'ACTIVITÉS *

Sans objet

XI * QUESTIONS DIVERSES *

Sans objet

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

